

# Règlement de la Cauda Color 2022

## Article 1. Organisateur

La commune de La Queue-en-Brie organise la 5<sup>ème</sup> édition de la Cauda Color, le **dimanche 25 septembre 2022** en partenariat avec l'Entente Sportive Caudacienne (ESC).

Deux départs sont proposés :

- Une course sportive de 10km
- Un parcours coloré de 4km ou 5km : parcours pédestre convivial, à chaque kilomètre les participants reçoivent de la poudre colorée. (Couleur : fécule de maïs séchées et colorées aux colorants alimentaires).

## Article 2. Parcours

L'échauffement et le départ : au stade Robert Barran

Le parcours : dans la forêt du Plessis Saint Antoine et sur les stades communaux

L'arrivée : au stade Robert Barran.

Plan du parcours détaillé sur : [www.laqueueenbrie.fr](http://www.laqueueenbrie.fr) (onglet : temps libre- sports)

**Adresse du stade** : Stade Robert Barran, rue du chemin vert, 94 510 La Queue-en-Brie.

**Accès** : à pied / en Bus n° 2 et n°7 / en voiture : parkings les plus proche au Stade Robert Barran ou à la Maison pour Tous (avenue de Bretagne) Attention places limitées.

## Article 3. Condition de participation

- Être apte à la pratique de la course à pied en compétition (attester par un certificat médical pour les 10km).
- Avoir l'âge minimum pour la course sportive : 16 ans révolus.
- Être possesseur d'un dossard numéroté pour participer à chaque départ. *Les contrevenants s'exposeront à être expulsés par les organisateurs assurant la sécurité des participants à la course.*
- Possibilité de participer au parcours coloré avec une poussette sur autorisation de l'organisateur.
- Les 2 roues et les véhicules motorisés sont interdits sauf ceux de l'organisation.
- Les animaux sont interdits sur le parcours et dans l'enceinte du stade.

## Article 4. Modalités d'inscription

### • L'inscription

En mairie : au guichet unique, jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 à 12h00.

Sur internet via le portail [cauda-color.adeorun.com](http://cauda-color.adeorun.com) jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, 12h00.

Information par mail : [sport@laqueueenbrie.fr](mailto:sport@laqueueenbrie.fr).

Le nombre de participants pour le parcours coloré est limité à 600.

Fournir un certificat médical (datant de moins d'un an à la date de l'évènement) ou une copie de la licence FFA (saison 2022-2023) avec la mention « athlétisme en compétition ». Acceptation des licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, FFTRI (saison 2022-2023), avec la mention « athlétisme en compétition ». Les autres licences ne sont pas acceptées.

**Tarifs** : Course sportive : jeune de 16 ans et adulte 10€ (extérieur : jeune de 16 ans et adulte 12€).

Parcours coloré : adulte 5€, enfant de 6 à 17 ans 3€ (extérieur : adulte 6€, enfant 4€).

Gratuit pour les enfants entre 0 et 5 ans (sans le kit), et 3€ avec le kit.

L'inscription en ligne sur la plateforme ADEORUN est à la charge des participants, **le montant de cette inscription est calculé selon un pourcentage du prix de participation de la course** :

- 3€ = 0,81€, 4€ = 0,84€, 5€ = 0,86€, 6€ = 0,89€, 10€ = 0,99€, 12€ = 1,04€

**Le kit** : un dossard, un tee-shirt estampillé, une gourde et une paire de lunette de soleil pour le 2nd départ.

- Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.
- *Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra entièrement être lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.*

### **Article 5. Retrait des dossards et du kit**

Le retrait des dossards se fera dans le hall de la Mairie aux jours et horaires suivants :

- le lundi 19 septembre de 13h30 à 17h30
- du mardi 20 septembre au jeudi 22 septembre de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi 23 septembre de 9h30 à 12h00.

### **Article 6. Programme de la journée**

- Echauffement : 09h00
- Départ n°1** : 09h30 course sportive de 10km
- Echauffement : 10h40
- Départ n°2** : 11h00 parcours coloré 4km ou 5 km
- Arrivée en musique suivie d'un jet de poudre final.

### **Article 7. Récompenses**

Les récompenses seront attribuées uniquement pour la course sportive de 10 km

- Aux trois premiers masculins
- Aux trois premières féminines
- A la doyenne et au doyen de la course

### **Article 8. Les plus pour les sportifs**

Hygiène : les vestiaires, les sanitaires et les douches du stade Robert Barran seront accessibles aux participants, selon les directives gouvernementales autorisant la réouverture des vestiaires collectifs.

Consigne : une consigne gratuite et surveillée sera mise à disposition des participants. Les sacs devront être fermés et identifiés par une étiquette identique au numéro de dossard (fournie par l'organisation). Le retrait ne pourra être effectué qu'avec la présentation du dossard.

Ravitaillement : un ravitaillement sera organisé au 5<sup>ème</sup> km pour la course sportive

Une collation sera offerte aux participants à la fin de chaque course.

Restauration : une buvette est organisée par l'ESC et sera ouverte de 08h30 à 14h00.

Village des coureurs : stand des partenaires.

### **Article 9. Devenir bénévole**

Se rapprocher de l'ESC via le mail suivant : [communication@entente-sportive-caudacienne.fr](mailto:communication@entente-sportive-caudacienne.fr). La semaine avant la manifestation, nous vous indiquerons : votre rôle sur la manifestation et les horaires de rendez-vous.

### **Article 10. Sécurité et assistance médicale**

Tout au long du parcours, des signaleurs assureront la sécurité des participants ainsi que le balisage du parcours. L'assistance sanitaire sera assurée par le CFSCC.

### **Article 11. Conditions d'accès à l'événement liées à la Covid-19**

Selon les directives gouvernementales relatives à la situation sanitaire, l'accès à l'événement pour les participants et les visiteurs pourrait être autorisé sous condition d'un pass- sanitaire valide.

### **Article 12. Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir utiliser les images de la manifestation sous quelques formes que ce soit, sur tous supports, sur la commune et le territoire du GPSEA, pour une durée illimitée.

### **Article 13. CNIL**

Les informations personnelles des participants seront consignées dans un fichier, ceux-ci ont un droit d'accès et de rectification des données détenues par le service des sports.

### **Article 14. Assurance**

La mairie a souscrit une assurance pour couvrir la manifestation sportive : SMACL, référence : M 020686 / K.

Toutefois, il est dans l'intérêt des participants de contracter un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique physique et sportive peut les exposer.

### **Article 15. Cas de force majeure**

En cas de force majeure et dans l'éventualité où la manifestation sportive viendrait à être annulée, un remboursement des frais d'inscription pourra être effectué.

### **Article 16. Acceptation du règlement**

Le participant accepte l'ensemble des points abordés dans le présent règlement.